



CNRS-INSERM
INRIA-IRD-INED-IRSTEA

Refusons la précarisation à vie dans la recherche publique

Ce qui se cache derrière l'avant-projet de loi de
réforme de la fonction publique

CDD, CDI, vacataires, vous êtes bien placés pour le savoir, la précarité de l'emploi fait rage dans les organismes de recherche et les laboratoires. Le nombre d'emplois de titulaires dans les organismes de recherche ne cesse de baisser tant pour les chercheurs que pour les Ingénieurs Techniciens. Il en est de même dans les universités (alors que le nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter). Dans le même temps le volant d'emploi précaire dans la recherche et l'enseignement supérieur atteint 30 %, taux le plus élevé de toute la fonction publique de l'État.

Emploi non titulaire : la galère assurée.

La situation des personnels non titulaires est d'une grande précarité : mal payés par les organismes, rencontrant des discriminations pour trouver logement ou prêts bancaires, situation difficile pour fonder une famille, tout concorde à rendre pour elles, pour eux, l'exercice du métier pénible, frustrant et angoissant.

Objectif du gouvernement, en finir avec l'emploi à statut :

Cette situation totalement délétère devrait conduire le gouvernement à y mettre un terme en créant le nombre de postes titulaires suffisants pour titulariser les collègues sur fonction permanente et continuer en même temps à embaucher des jeunes titulaires, et à reconnaître ainsi leur engagement sur une fonction d'intérêt général pour la société. Le statut de fonctionnaire permet aux collègues recrutés par concours une indépendance salubre par rapport aux groupes de pression et aux aléas politiques. Il est une garantie de vie meilleure et de qualité sur le long terme pour les agents. Augmenter considérablement le nombre de titulaires serait un moyen clair d'affirmer une priorité nationale à la recherche.

Mais bien au contraire le gouvernement a décidé avec son projet de loi de réforme de la fonction publique de porter des coups décisifs au statut. **Pour vous précaires sur missions permanentes l'espoir d'obtenir un poste de titulaire en prend un sacré coup avec ce projet de loi !!!** L'Etat devient un employeur comme un autre utilisant les mêmes méthodes de « management » que le privé. Le statut où ce qu'il en reste s'appliquera à un volant de personnels en extinction. Concrètement que contient le projet concernant les contractuels ?

Les dispositions de recours aux contractuels :

Les non fonctionnaires pourront accéder aux emplois de Direction de l'État et de ses établissements publics. La liste de ces emplois sera déterminée par un décret en Conseil d'État. C'est la porte ouverte pour que de hauts dirigeants du privé viennent imposer leur vision de la rentabilité financière dans le public.

Les CDD pourront être recrutés même sur des fonctions qui étaient réservées jusqu'à présent à des fonctionnaires. Pourquoi s'embêter à organiser des concours ?

Les Contrats de missions « véritable CDD de missions » pourront être conclus, leur durée ne pourra excéder six années. Les modalités d'applications seront définies par décret en conseil d'État. Mais six années c'est déjà suffisant pour des « tenures tracks » qui vont remplacer au moins les débuts de carrière de chercheur et

des ingénieurs et techniciens titulaires !! Il n'est pas besoin d'être devin en cette période où les recrutements s'effondrent au CNRS comme dans les universités.

Les établissements publics de l'État pourront recruter en premier emploi des CDI à l'exception des emplois pourvus par les personnels de recherche. A terme, pour la recherche, seuls le CDD et le CDI de missions s'appliqueront.

Rappelons que le CDI de mission n'est autre en réalité qu'un CDD dont la durée est liée à la durée de la mission. En aucun cas, les durées cumulées de plusieurs « CDI de mission » ne pourront s'additionner et permettre au-delà de six ans de transformer les CDD en CDI, comme c'est le cas actuellement au niveau des textes.

Enfin, il pourra être mis fin au contrat par rupture conventionnelle comme dans le privé qui donnera lieu à une indemnité dont les montants seront fixés par décret. **ON vous l'assure les Directions ne feront aucune pression pour obtenir ces ruptures conventionnelles !**

Le gouvernement désespère les précaires, méprise les fonctionnaires et méprise les salariés. Il faut sortir de la résignation, de la fatalité. Avec les fonctionnaires et les salariés vous contractuels et vacataires n'êtes pas condamnés à subir. La colère monte dans le pays.

Le 19 mars les précaires, les agents publics, les fonctionnaires, manifesteront contre ce projet de loi.

Ils manifesteront pour le développement des emplois statutaires, et pour exiger l'extinction de la précarité pour une Fonction publique au service des citoyens.

ADJOINTS TECHNIQUES
CHERCHEURS
DOCTORANTS
INGENIEURS
PRECAIRES
TECHNICIENS

Rejoignez [le S.N.T.R.S.-C.G.T](#) :

suivre le lien <http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/snrscgt/spip.php?rubrique32>